



AVIS

**Concerne : Demande d'autorisation en matière des établissements classés –
Classe 1 / Dossier n°1/21/0223**

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

Le syndicat intercommunal SIDEN demande la modification de l'autorisation n°1/18/0659 pour **le stockage de substances et mélanges classés**, au lieu inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt en section KA d'Alscheid sous le numéro 234/1452.

Le présent avis est affiché à la maison communale à Wilwerwiltz pendant quinze jours complets, à partir du **mercredi, 15 décembre 2021 jusqu'au mercredi, 29 décembre 2021** inclusivement où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser, dans ce délai, sa réclamation par écrit, au collège échevinal de la commune de Kiischpelt, 7, op der Gare L- 9776 Wilwerwiltz.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre entendra tous les intéressés qui se présenteront le **jeudi, 30 décembre 2021 entre 14 et 17 heures à la mairie à Wilwerwiltz.**

Wilwerwiltz, le 14 décembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

